

conflits. Les ministres ont décidé qu'il n'entrerait pas dans leurs fonctions d'effectuer des règlements. Ils préfèrent utiliser les services d'étrangers, espérant ainsi régler les différends.

Au ministère du Travail, auparavant, nous avons cherché à adopter des méthodes et à instituer un comité qui s'employait à améliorer les rapports entre le patronat, le salariat et le gouvernement. Ces méthodes ont été adoptées mais elles sont maintenant inutiles, car on ne cherche pas à les appliquer. Nous voulons savoir si la réorganisation proposée va aboutir à une meilleure entente entre le patronat, le salariat et le gouvernement.

Comment les consultations entre ces organismes seront-elles possibles dans cette nouvelle organisation? Le ministre de la Main-d'œuvre conviendra certainement que des consultations entre ces trois groupements que j'ai mentionnés sont un facteur non seulement important, mais de premier ordre. Les consultations devraient être tenues d'une façon permanente plutôt que de façon occasionnelle et fortuite.

Cette proposition démembrer le ministère du Travail et affaiblit son moral. Il y aura un ministère de la main-d'œuvre dirigé par un ministre qui, je dois l'admettre, possède une vaste expérience des questions ouvrières. Il s'est distingué par son dynamisme et ses réalisations au sein du mouvement ouvrier. Pourtant, cette nouvelle organisation ne lui laisse que la moitié d'un ministère, ou moins, qui s'occupe des questions ouvrières. L'immigration y est ajoutée comme prix de consolation. Nous abolissons, en fait le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Dans le bill instituant le nouveau ministère de la Main-d'œuvre, on propose d'utiliser les ressources de la main-d'œuvre au Canada ainsi que les services de placement et d'immigration. Mais la citoyenneté manque à l'appel. Elle ne formera pas un ministère.

Une voix: Adopté.

Le très hon. M. Pearson: Vous devriez lire le bill.

L'hon. M. Starr: La citoyenneté a été affectée à un ministère et l'immigration à un autre. Ces deux domaines relevaient d'un seul ministère auparavant. La citoyenneté et l'immigration n'ont pas changé. Mais désormais le ministre de la Main-d'œuvre est chargé d'une partie du rôle de l'ancien ministère du Travail, mais non des fonctions complètes de ce ministère. Il ne joue donc qu'un rôle partiel en matière d'immigration.

La question qui nous vient naturellement à l'esprit est celle-ci: l'immigration n'est-elle pas assez importante pour exiger toute l'attention d'un ministre? Les critères d'immigration seront-ils fixés purement et simplement en fonction de la demande sur le marché du travail? Est-ce à cela qu'on vise dans cette réorganisation? Reviendrons-nous aux jours où les immigrants étaient acceptés selon les besoins en main-d'œuvre? Est-ce l'intention du gouvernement? Dans le domaine de l'immigration, on doit tenir compte d'autres facteurs. On doit tenir compte des facteurs humanitaires qui sont très importants. (*Applaudissements*)

Après tout, nous avons affaire à des êtres humains, non à des abstractions, sur le marché du travail. Il y a lieu de croire que la nouvelle politique de la main-d'œuvre traitera les travailleurs et les immigrants comme des abstractions seulement. L'aspect humanitaire des choses semble avoir perdu toute sa valeur aux yeux du présent gouvernement.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de ses politiques, le ministre de la Main-d'œuvre n'aura aucun contact direct avec les services de conciliation du ministère du Travail. Ceux-ci relèvent d'un autre ministre. Le ministre de la Main-d'œuvre ne profitera pas des nombreuses années d'expérience des fonctionnaires du ministère du Travail qui se sont occupés des problèmes ouvriers. Le ministre de la Main-d'œuvre s'occupe du travail mais cette question relève d'un autre ministre. Malgré toute son expérience quand il s'agit de traiter avec les syndicats ouvriers, le ministre de la Main-d'œuvre s'apercevra qu'il n'est ni d'un côté ni de l'autre, mais entre les deux. Ce sera très différent de l'époque où il était chef syndical.

Le ministre aura également affaire au patronat, mais non pas comme à l'époque où il était chef syndical. Et les fonctionnaires qui ont de l'expérience dans ces questions ne relèvent pas de lui mais du ministère du Travail. Dans ces circonstances, espérons qu'il y aura des consultations et des rapports très étroits entre lui et le ministre du Travail car, en fait, ils administrent tous deux des parties différentes du même ministère.

Ce qui tourmente et inquiète certains d'entre nous, c'est la manière dont vont s'opérer ces divisions. Quelle sorte de liaison y aura-t-il entre les deux ministères au moment de prendre certaines décisions inévitables sur certains problèmes?